

Metz, le 31 juillet 2026

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau – Délégation territoriale de
Sarreguemines

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN
Tél : 03 87 28 30 80
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Monsieur le Directeur Général
de Technische Werke Mandelbachtal
Theo-Carlen-Platz 2
66399 MANDELBACHTAL
Allemagne

OBJET : Porté à connaissance – Avis de recevabilité

Rejet des eaux pluviales dans la Blies française – Modification déversoir d'orage suite à
extension du réseau d'assainissement séparatif dans le secteur de Bliesmengen-Bolchen
Affaire suivie par M. Christian HARIG

RÉF. : Votre dossier réceptionné par mail le 27 juillet 2026
Cascade n° 57-2026-00237

P.J. : 0

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier de «porté à connaissance au Préfet» (PAC) au titre de
l'article R214-40 (dossier de déclaration) du code de l'environnement concernant :

**Modification des caractéristiques d'un déversoir d'orage suite à extension du réseau
d'assainissement et rejet d'eaux pluviales dans la Blies à Sains – Richaumont-Strasse/Ritterstrasse
à BLIESMENGEN-BOCHEN (Allemagne)**

Le projet consiste à améliorer les problèmes hydrauliques du réseau unitaire de la Bliestalstrasse dans le
hameau de BLIESMENGEN-BOLCHEN, réseau qui abouti à un déversoir d'orage composé d'un bassin de
pollution (ou d'orage) combiné avec un poste de refoulement dont les effluents rejoignent la station de
traitement des eaux usées de Sarreguemines.

Cet ensemble d'ouvrages, référencé DB1PW1, a fait l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la loi
sur l'eau accepté par les services de la Prefecture de la Moselle par courrier du 29 novembre 2005, au
profit du pétitionnaire Entsorgungs Verband Saar de SARREBRUCKEN (Allemagne).

Les travaux consistent à créer un réseau d'assainissement d'eaux pluviales (toitures et voiries) complémentaire dans les rues Sains-Richaumont-Strasse et Ritterstrasse. Ce réseau pluvial, qui viendra soulager hydrauliquement une part importante d'eaux pluviales dans le réseau unitaire existant, sera raccordé directement à la chambre de décharge du bassin d'orage. Cette chambre de décharge se déverse dans la Blies, cours d'eau situé exclusivement sur le territoire français.

Enfin, les eaux de ruissellement d'un bassin versant naturel de 6,1 ha situé à l'Est d'un nouveau lotissement le long de la rue Ritterstrasse, ne transitera plus par le réseau unitaire visé ci-dessus. En contre partie, les habitations et la voirie du lotissement envisagé seront raccordés au réseau unitaire.

Ainsi, le débit de rejet dans la Blies n'est pas augmenté, cependant les autres caractéristiques de l'ouvrage DB1PW1 cité dans l'autorisation du 29 novembre 2005, sont modifiées comme suit :

- Zone d'influence : passe de 9,61 ha à 4,72 ha
- Surface active : passe de 3,844 ha à 4,26 ha
- Population desservie : passe de 375 EH à 425 EH

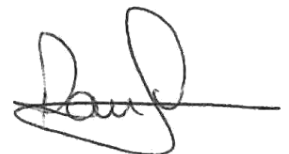
Après examen, je vous informe que le dossier PAC que vous m'avez fait parvenir par mail du 27 juillet 2026, **est recevable**.

L'opération devra être réalisée conformément au dossier PAC ci-dessus référencé (version modifiée le 15/07/2026 et ses annexes).

La présente lettre clôt la procédure de "porté à connaissance".

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Carine RAUCH

Copie pour information :

- M. le Président de la CASC - 99, rue du Maréchal Foch
57200 SARREGUEMINES CEDEX